

SAFEGE SAS

Projet d'extension de la déchetterie du Grand Angoulême

Z.I. N° 3 - Avenue Maryse Bastié

Commune de L'Isle d'Espagnac (16)

Note écologique



Gérard GARBAYE – Conseil en environnement

350 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33200 Bordeaux

Tel : 05 57 22 15 13 – Port : 06 23 30 38 86 – e-mail : gerard.garbaye@gmail.com

SIRET : 347 872 228 00031

Septembre 2016

SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Présentation du site	4
2.1 Le contexte.....	4
2.2 Aspect administratif : les recensements et protections au titre du milieu naturel	5
3. La méthodologie des inventaires faune-flore	7
3.1 La flore	7
3.2 La faune.....	8
3.3 Les aires d'étude.....	8
4. Les habitats et la flore	9
4.1 Approche de la valeur patrimoniale des habitats	9
4.2 Les habitats et la flore du site	9
4.2.1 L'extrémité Ouest	9
4.2.2. La friche	10
4.2.3. La flore	12
5. La faune.....	13
5.1 Approche de la valeur patrimoniale	13
5.2 La faune du site	13
5.2.1 Les insectes.....	13
5.2.2 Les amphibiens et les reptiles	15
5.2.3 Les oiseaux	15
5.2.4 Les mammifères.....	16
6. Conclusions	17
Relevés floristiques de la friche.....	18

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation.....	4
Figure 2 : Occupation des sols	4
Figure 3 : Aspect administratif et réglementaire.....	5
Figure 4 : Carte des habitats.....	11

1. PREAMBULE

A la demande de la société SAFEGE et dans le cadre du projet d'extension de la déchetterie de L'Isle d'Espagnac (16), nous avons réalisé des investigations de terrain le 25 juillet 2016, afin d'établir :

- la sensibilité écologique du site : faune, flore, habitats et zones humides (hors critère pédologique),
- l'impact du projet sur les milieux naturels,
- les mesures d'évitement ou de réduction à prendre.

Le rapport présente la synthèse des observations réalisées sur le site (inventaires faunistiques et floristiques des terrains concernés par le projet et leurs abords immédiats), sa sensibilité écologique (avec les réserves attendues liées à une seule visite et à la période d'investigations réalisée tardivement dans la saison) ainsi que les impacts liés au projet.

L'objet de ces relevés est d'estimer le niveau de sensibilité biologique et écologique des terrains concernés par le projet, de manière à pouvoir définir d'éventuelles mesures de protection des milieux naturels (mesures éventuelles d'évitement et/ou de réduction).

Le bilan ci-après s'appuie, d'une part, sur les enjeux liés aux zonages biologiques en périphérie du projet et, d'autre part, sur une estimation de la sensibilité des habitats établie à partir des relevés.

2. PRESENTATION DU SITE

2.1 LE CONTEXTE

La déchetterie du GrandAngoulême, projet d'une extension, est implantée sur la commune de L'Isle d'Espagnac, au Z.I. N° 3 – Avenue Maryse Bastié, dans l'agglomération angoumoisine. Le site s'inscrit dans un contexte industriel en bordure de la Rocade d'Angoulême (RD 1000).

Les terrains, objets de cette expertise, se localisent au Sud de la déchetterie existante. Ils sont pour l'essentiel occupés par une friche.

Figure 1 : Plan de situation

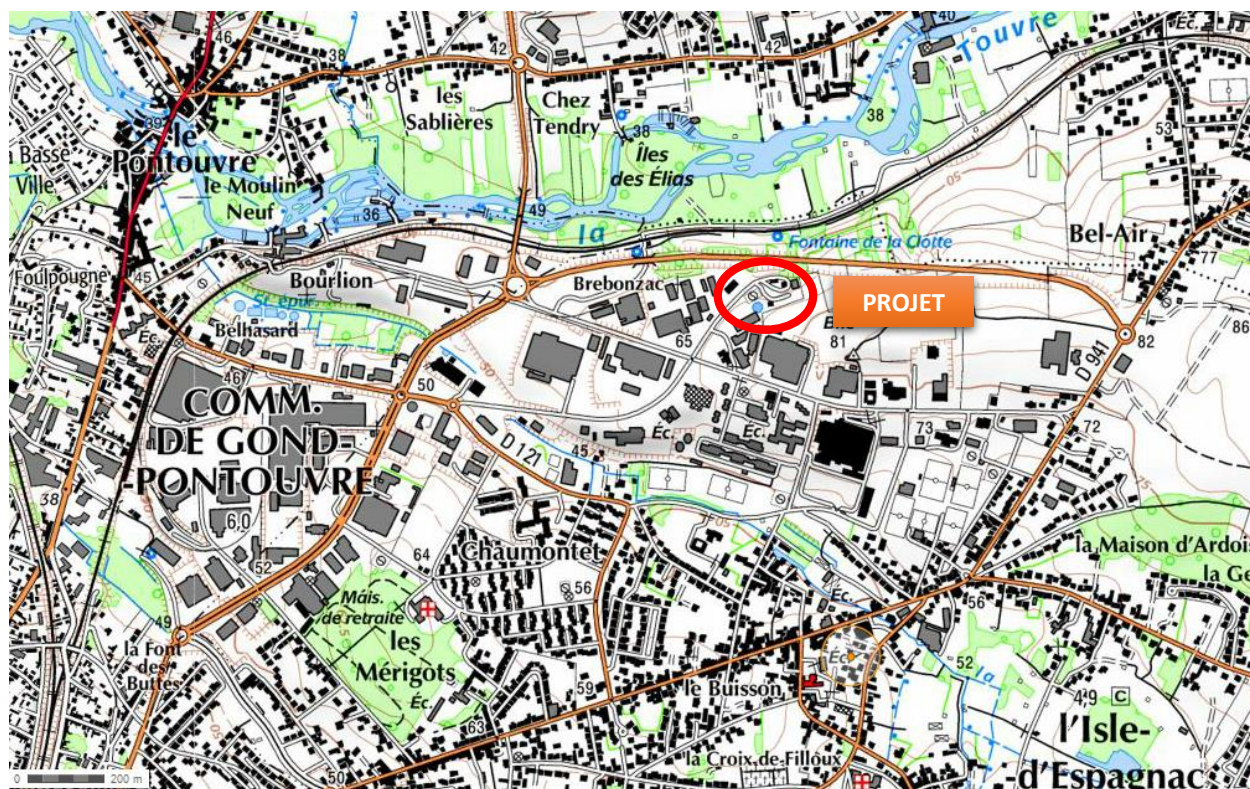
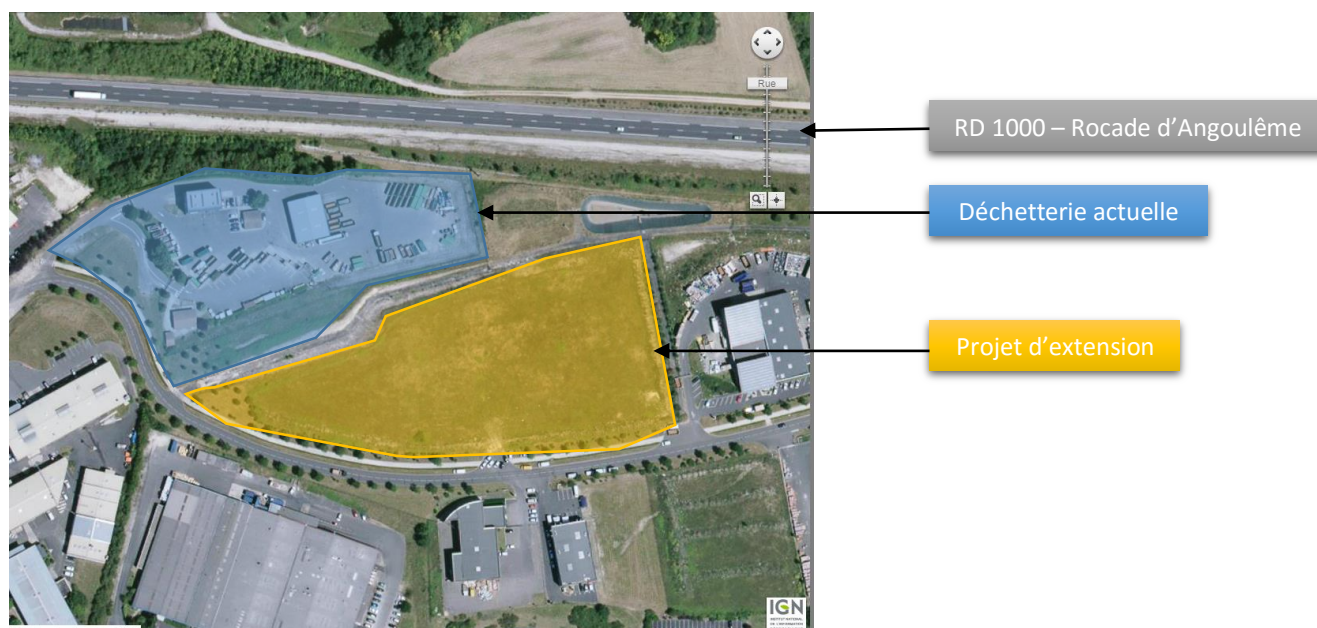


Figure 2 : Occupation des sols



2.2 ASPECT ADMINISTRATIF : LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

Le site d'étude ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement ou de protection administrative au titre du milieu naturel.

L'entité d'intérêt majeur, la plus proche, concerne la vallée de la Touvre. Des recensements et des protections, distants de 220 m au Nord du projet, traduisent cet intérêt écologique (ZNIEFF et ZSC) :

Figure 3 : Aspect administratif et réglementaire



✓ La ZNIEFF de type 1 n° 540006877 « Vallée de la Touvre »

La vallée de la Touvre est également référencée, entre ses sources (résurgence) et l'usine d'armement de Ruelle, en ZNIEFF de type 1 (2^{ème} génération) n° 540006877.

L'emprise de la ZNIEFF se situe au plus près à 230 m au Nord du projet. La zone s'étend sur 65 ha et englobe le lit mineur de la Touvre, sur la section mentionnée ci-dessus, ainsi que certains secteurs boisés ou à végétation hygrophile au-delà des berges, et quelques pelouses en rive droite. Elle est limitée par la très forte urbanisation.

La Touvre est une résurgence provenant d'un karst situé au nord-est. Ses eaux vives maintiennent une température constante (10-12°C) même au plus froid de l'hiver et contiennent d'importants herbiers (Ache nodiflore et callitriches, essentiellement). Dix espèces de chiroptères utilisant la vallée comme terrain de chasse sont recensées.

La Touvre abrite d'importantes populations d'oiseaux en hiver, malgré une pression de chasse illégale. Outre les anatidés, on notera les fortes concentrations de grèbes castagneux, poules d'eau et passereaux insectivores. Enfin, cette vallée abrite le seul site actuellement connu de nidification du Chevalier guignette dans l'ouest de la France.

Elle constitue enfin l'unique localité départementale (et l'une des rares connues actuellement du POITOU-CHARENTES) du Pétasite officinal, Astéracée inféodée ici au sous-bois de la frênaie rivulaire.

✓ Le Site Natura 2000 - ZSC n° FR5402009 « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents »

Le site FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boème, Échelle) » a été désigné en zone spéciale de conservation le 21 août 2006.

Son DOCOB a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 20/12/2010.

Le site Natura 2000 concerne 5 373 ha sur deux départements : Charente (99%) et Charente Maritime (1%). Il se rapporte au fleuve soumis à des crues chroniques importantes, avec son intérêt piscicole, et à sa vallée occupée par un paysage ouvert ou bocager.

La vallée possède des milieux palustres bien développés (prairies naturelles humides, bas-marais, mégaphorbiaies et cariçaies, forêts alluviales...).

L'intérêt faunistique se concentre essentiellement sur les milieux aquatiques et marécageux avec la présence de la Loutre, du Vison d'Europe (principalement sur les affluents, le fleuve lui-même étant un couloir d'échange unique entre les différents noyaux de populations du Centre-Ouest atlantique) et de la Cistude sur cette partie du fleuve Charente et de ses affluents.

La ZSC accueille 13 habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la Directive européenne, dont 4 prioritaires (source : formulaire standard de données, DOCOB) :

Le site abrite une trentaine d'espèces de la directive « Habitats » ou de la directive « Oiseaux » : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Gomphes de Graslin, Grand Capricorne, Rosalie des Alpes pour les insectes, Alose feinte, Grande Alose, Lamproie marine, Saumon atlantique pour les poissons, Cistude d'Europe pour les reptiles, Aigrette garzette, Alouette lulu, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur pour les oiseaux, Barbastelle, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Loutre d'Europe et Vison d'Europe.

✓ La ZNIEFF de type 2 n° 540120111 « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents »

L'emprise de la ZNIEFF de type 2 (2^{ème} génération) n° 540120111 se situe au plus près à 220 m au Nord du projet. Elle se cale globalement sur les contours de la ZSC n° FR5402009 précédemment décrite.

La zone s'étend sur 5 668 ha et comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents - la Soloire, la Boème, l'Echelle - associée sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables, mégaphorbiaies, marais tourbeux, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne.

Avec 52 espèces végétales et animales à fort intérêt patrimonial recensées à ce jour, la zone apparaît d'une richesse biologique exceptionnelle comme en témoignent les 10 ZNIEFF 1 incluses au sein de son périmètre et le site Natura 2000 dont les contours sont identiques.

Sur le plan de la faune, l'élément majeur est la présence du Vison d'Europe, un des mammifères les plus menacés de France. Il est accompagné par de nombreuses autres espèces animales rares ou menacées appartenant à des groupes très variés -oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, libellules- qui fréquentent les habitats aquatiques ou riverains du site.

3. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE-FLORE

La visite de terrain a été effectuée le 25 juillet 2016.

C'est lors de cette visite que les inventaires faune – flore ont été réalisés. Une période d'investigations s'avère généralement insuffisante pour réaliser un diagnostic naturaliste.

Cependant, au regard du caractère artificialisé et relativement homogène de certaines parties du site, ces visites ont permis de caractériser ses habitats et d'en approcher le peuplement faunistique.

	25 juillet 2016
Groupes étudiés	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères

La méthodologie des inventaires est présentée ci-après.

3.1 LA FLORE

La description de la couverture végétale d'un site comprend deux parties :

- ✓ L'étude des groupements végétaux (phytosociologie). Cette étude détermine la nature des groupements végétaux (appelés également « habitats ») du site. Indispensable pour comprendre la structure et les mécanismes de l'évolution des écosystèmes, elle permet également de déterminer la qualité des habitats¹ présents, et d'en prévoir la sensibilité vis à vis d'un aménagement.
- ✓ L'étude des espèces végétales sauvages (floristique), avec en particulier la recherche des stations d'espèces patrimoniales, protégées ou non.

Technique utilisée : Sur le terrain, les deux parties se font simultanément. D'une manière générale, la méthode principale consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation et une analyse des stades de développement.

Ensuite, pour chaque faciès, sur une surface homogène et réduite qui sert de témoin, il s'agit de déterminer l'ensemble des espèces présentes, avec un coefficient d'abondance-dominance (méthode des relevés phytosociologiques). On dégage alors de chaque relevé un groupe écologique significatif, lié aux espèces bio-indicatrices qu'il contient.

On arrive ainsi à la définition d'associations végétales, dont la classification est aujourd'hui reconnue et détermine la valeur patrimoniale des habitats.

Bien évidemment, lorsqu'une espèce patrimoniale ou à enjeu (même négatif) est rencontrée, sa situation est relevée.

Notons cependant que la période d'investigation n'a permis l'observation que des plantes à floraison estivale.

¹ Rappelons que l'union européenne a établi, sur la base des groupements végétaux classés par les spécialistes scientifiques, une liste des habitats européens.

3.2 LA FAUNE

L'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur.

Pour les identifications de terrain la méthode varie en fonction du groupe recherché.

Les insectes ont été identifiés au cours du déplacement, soit à vue pour les espèces au diagnostic aisé, soit par capture - identification et relâche.

Pour les reptiles une prospection du site a été réalisée, en particulier au niveau des zones d'ensoleillement maximal, accompagnée d'une recherche d'indices (mues, cadavres).

Dans un premier temps, le recensement de l'avifaune est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique. Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis. Les durées de guet varient de 10 à 15 minutes par station retenue. Quatre points d'écoute ont été réalisés.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées.

3.3 LES AIRES D'ETUDE

Compte-tenu de l'insertion du site dans un contexte industriel en bordure de la rocade d'Angoulême, l'aire d'étude s'est limitée aux terrains directement concernés par le projet.

4. LES HABITATS ET LA FLORE

4.1 APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Très forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale- Surfaces restreintes au niveau européen ou national- Très bon état de conservation
Forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental- Bon état de conservation
Moyenne	<ul style="list-style-type: none">- Flore rare à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Faible	<ul style="list-style-type: none">- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Nulle ou très faible	<ul style="list-style-type: none">- Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation très dégradé

4.2 LES HABITATS ET LA FLORE DU SITE

4.2.1 L'extrémité Ouest

L'extrémité Ouest de l'emprise du projet est occupée par une végétation herbacée entretenue dont les bords sont piquetés par des arbres et arbustes plantés : Erable de Montpellier, Frêne, Noisetier et essences ornementales.

L'entretien régulier dont elle fait l'objet lui confère un aspect de « pelouse urbaine » (Pelouses de parc ; code Corine Biotopes : 85.12).

Cet habitat présente une faible valeur patrimoniale.



La « pelouse » et les plantations ornementales.

4.2.2. La friche

Le reste de l'emprise, séparée de la « pelouse urbaine » et des aménagements en bordure de l'Avenue Maryse Bastié par un merlon, est couverte par la friche (Friches ; code Corine Biotopes : 87.1).

On reconnaît essentiellement des graminées accompagnées d'espèces rudérales, c'est à dire caractéristiques des décombres et de terrains vagues : le Chiendent, la Grande Oseille, le Réséda jaune, la Vipérine, le Séneçon jacobée, la Picride fausse-épervière, l'Armoise, le Chardon, le Bouillon blanc, la Cardère, la Chicorée sauvage, la Ronce.

Des espèces prairiales sont aussi présentes comme l'Achillée millefeuilles, la Centaurée jacée, la Scabieuse colombarie, la Carotte sauvage, le Trèfle des près, le plantain lancéolé

Des arbustes ornementaux comme le Cotonéaster et le Pyracantha sont également présents.

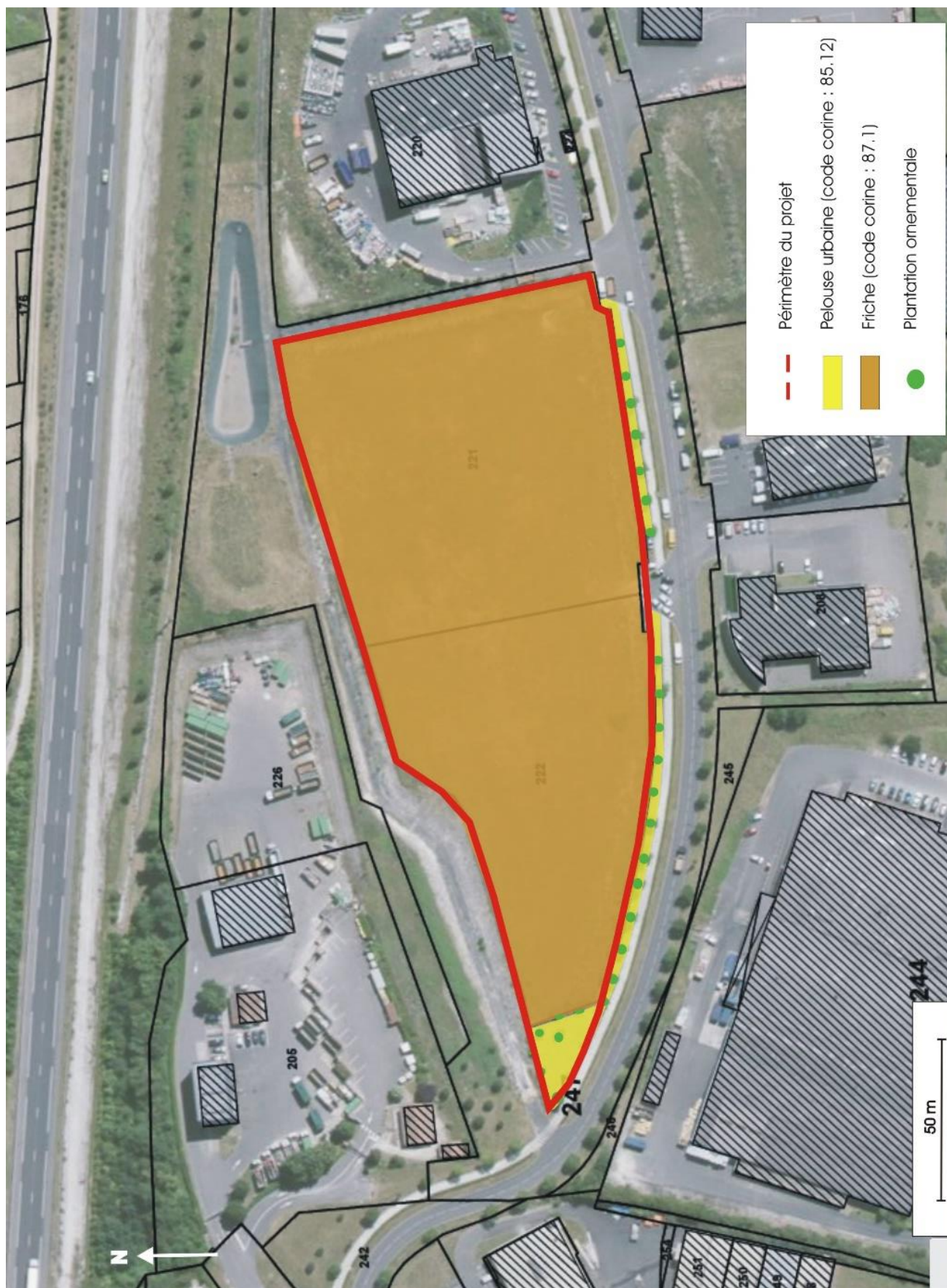
Des espèces des pelouses sèches calcicoles peuvent enfin être observées comme la Bugrane épineuse, le Brome dressé, la Piloselle, l'Origan. Notons que la présence de ces quelques espèces ne suffit pas, loin s'en faut, à rapprocher la friche des pelouses des *brometelia erecta*².



La friche vue vers le Nord.

² Par exemple, la Carotte sauvage et la Picride fausse-épervière très présentes ici sont toujours absentes des véritables pelouses sèches calcicoles.

Figure 4 : Carte des habitats



4.2.3. La flore

Le cortège floristique de la friche montre un caractère rudéral marqué.

Aucune plante patrimoniale n'a été observée.

Notons cependant que la période un peu tardive d'investigation n'a permis l'observation que des plantes à floraison estivale, ne prenant notamment pas en compte celles à floraison vernale. Cependant, au regard du milieu, on peut penser des investigations plus précoces n'auraient amené de changement notable dans notre évaluation de l'intérêt floristique du site.

5. LA FAUNE

5.1 APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce. On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). On peut ainsi déterminer quatre niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Espèce menacée ³ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	
Espèce rare ⁴ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	
Espèce commune et protégée	
Espèce commune, non protégée	

5.2 LA FAUNE DU SITE

5.2.1 Les insectes

5.2.1.1. Les rhopalocères

Les papillons diurnes (rhopalocères) ont été recherchés. Ce groupe constitue un bon indicateur pour la qualité de certains milieux.

Dans le cas présent, la période d'investigation un peu tardive pour ce groupe explique le nombre relativement limité d'espèces contactées. Elles forment un cortège de taxons communs, habituel dans ce contexte de milieu ouvert.

Notons qu'en outre, le caractère enclavé du site dans l'urbanisation constitue un facteur limitant le nombre d'espèces.

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée sur l'emprise. En particulier, on fera référence à l'Azuré du serpolet, papillon patrimonial, dont la période de vol s'étend de juin à août.

Le tableau ci-après présente les espèces contactées.

³ Espèce « en danger » selon la cotation de l'UICN.

⁴ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs, ou « vulnérable » selon la cotation de l'UICN.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	Très répandu et abondant
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	Très répandue et d'abondance variable suivant les années
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	Répandu
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	Répandu et souvent abondant dans le Midi
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	Répandu et très abondant
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	Très répandu
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	Très répandu et abondant



Le Flambé.

5.2.1.2. Les orthoptères

Les orthoptères – ce groupe comprend les sauterelles, les grillons et les criquets - contactés appartiennent pour la plupart à un cortège d'espèces communes, lié aux milieux ouverts et aux boisements.

Ces espèces ne présentent pas de caractère de rareté ou d'intérêt particulier et ne font l'objet d'aucune protection réglementaire.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Conocéphale bigarré	<i>Ruspolia fuscus</i>	-	Espèce commune
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	Espèce commune
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	Espèce très commune
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	Espèce très commune
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	Espèce très commune
Phanéroptère porte-faux	<i>Phaneroptera falcata</i>	-	Espèce commune
Oedipode grenadine	<i>Acrotylus insubric</i>	-	Espèce assez commune

5.2.2 Les amphibiens et les reptiles

Ce type de milieu se montre défavorable aux amphibiens : sans surprise, aucun représentant de ce groupe n'a été contacté lors des investigations.

Une seule espèce de reptiles a été contactée dans l'emprise du projet : le Lézard des murailles.

Ce reptile, le plus commun en France et en Poitou-Charentes, est protégé en France et est inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats ». Il est considéré comme « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN et dans la Liste Rouge Régionale.



Le Lézard des murailles.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Protection nationale Annexe IV directive « Habitats »	Très commun en France et en Poitou-Charentes UICN et LRR : préoccupation mineure

Le caractère enclavé dans l'urbanisation du site explique l'absence d'autres espèces de reptiles.

5.2.3 Les oiseaux

Pour ce groupe aussi, l'enclavement dans l'urbanisation, constitue un facteur limitant important. Ainsi, même si la période d'investigation s'avère un peu tardive pour contacter une partie des oiseaux nicheurs, l'emprise de la friche n'abritait aucun oiseau nicheur lors de la visite.

La friche constitue cependant une zone d'alimentation pour les passereaux, tels le Chardonneret, le Pinson des arbres, le Serin cini...

Le Bruant zizi et l'Hypolaïs polyglotte sont nicheurs dans les arbustes ornementaux plantés en limite de la pelouse urbaine et de la friche.

Le tableau ci-dessous présente les espèces contactées lors des investigations ; les taxons nicheurs ont leur nom commun souligné.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
<u>Bruant zizi</u>	<i>Emberiza cirlus</i>	Protection nationale	Espèce commune
Chardonneret	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale	Passereau commun

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale	Passereau commun
<u>Hypolaïs polyglotte</u>	<i>Hippolais polyglotta</i>	Protection nationale	Espèce commune
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Protection nationale	Espèce commune

Si ces oiseaux font l'objet d'une protection nationale, il faut savoir que pour ce groupe (les oiseaux), la protection se rapporte plus à un statut d'espèce « non chassable » qu'à un enjeu de conservation particulier.

5.2.4 Les mammifères

Dans les mammifères, seul le Lapin de garenne a été contacté.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Lapin de garenne	<i>Oryctogalus cuniculus</i>	-	Commun (préoccupation mineure UICN)

6. CONCLUSIONS

Le projet se trouve en rive droite de la Touvre, à environ 200 m, dont il est séparé par la RD 1000 et la voie ferrée. Il est enclavé dans une vaste zone industrielle.

L'emprise du projet est occupée à son extrémité par une pelouse urbaine et des plantations ornementales et pour le reste par une friche.

Ces deux habitats présentent une valeur patrimoniale faible.

La faune présente sur la friche (elle est extrêmement faible sur la pelouse) se montre limitée et banale.

Avec la réserve due à la période un peu tardive d'investigation, aucune espèce patrimoniale n'a été contactée.

RELEVES FLORISTIQUES DE LA FRICHE

- **Nom commun** : le nom retenu est le plus souvent celui figurant dans la Flore du Sud-Ouest (AUGER – LAPORTE-CRU, 1985)
- **Nom scientifique** : la nomenclature adoptée est celle de Flora Europaea
- **Rareté** : cotation de rareté au niveau régional, établie à partir des données de l'Atlas partiel de la flore de France (P. DUPONT, 1990), de la Flore de Fournier (1961) et de la Flore forestière française (J.C. RAMEAU, 1989)
 - C : espèce commune
 - AC : espèce assez commune
 - AR : espèce assez rare
 - R : espèce rare
 - INT : espèce introduite et/ou subspontanée

Nom français	Nom scientifique	Rareté
Achillée millefeuilles	<i>Achillea millefolium</i>	C
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	C
Bouillon blanc commun	<i>Verbascum thapsus</i>	C
Brome dressé	<i>Bromus erectus</i>	C
Bugrane rampante	<i>Ononis repens</i>	C
Cardère	<i>Dipsacus fullonum</i>	C
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	C
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	C
Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i>	C
Chardon à capitules grêles	<i>Carduus tenuiflorus</i>	C
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>	C
Chiendent des champs	<i>Elytrigia campestris</i>	C
Chiendent rampant	<i>Elytrigia repens</i>	C
Chlorette	<i>Chlora perfoliata</i>	C
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	C
Clématite vigne-blanche	<i>Clematis vitalba</i>	C
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	C
Cotonéaster	<i>Cotoneaster sp</i>	INT
Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>	C
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	C
Epervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	C
Fétuque ovine	<i>Festuca ovina</i>	C
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>	C
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	C
Grande Oseille	<i>Rumex acetosa</i>	C
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	C
Origan	<i>Origanum vulgare</i>	C
Oseille crêpue	<i>Rumex crispus</i>	C
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	C
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	C
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	C

Nom français	Nom scientifique	Rareté
Picride fausse-épervière	<i>Picris hieracioides</i>	C
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	C
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	C
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	C
Pyracantha	<i>Pyracantha sp</i>	INT
Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i>	C
Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus</i>	C
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>	C
Scabieuse colombarie	<i>Scabiosa columbaria</i>	AC
Séneçon jacobée	Séneçon jacobée	C
Torilis du Japon	<i>Torilis japonica</i>	C
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	C
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	C
Vipérine	<i>Echium vulgare</i>	C